

On dit qu'il faut réduire le nombre de députés. C'est un point que j'appuie et que le Parlement, à mon avis, devrait examiner plus longuement. Il a beaucoup été question de bâtir un système électoral autour de quelques concepts différents, comme la représentation proportionnelle ou peut-être un vote préférentiel. Je suis également pour que l'on discute de ces différents systèmes électoraux. Nous ne serions pas justes envers nous-mêmes, si nous ne poursuivions pas ce débat également.

• (1550)

La Chambre des communes n'est qu'une partie de ce que nous appelons le Parlement. Il est impossible et, irresponsable, selon moi, de réformer seulement une partie de l'ensemble. J'ai parlé du Sénat, de l'autre endroit, dans mes observations sur la motion d'acceptation.

Je tiens à souligner à nouveau que tant que nous nous en tiendrons à un système électoral basé seulement sur la représentation en fonction de la population, nous devons résoudre les problèmes qui en découlent sur le plan de l'équité régionale. La meilleure façon d'y parvenir consiste à réformer la seconde chambre du Parlement. Je souscris à l'abolition du Sénat actuel dont les membres ne sont pas élus et n'ont aucun compte à rendre. Il faut le remplacer par une seconde chambre élue, responsable de ses actions et, chose certaine, plus utile qui peut répondre plus équitablement aux griefs des régions.

Ces questions sont extrêmement importantes pour résoudre les problèmes socio-économiques qui assaillent tous les Canadiens. Le gouvernement devrait être disposé à passer à la prochaine étape, sitôt que le débat sur ce projet de loi sera terminé.

Lorsque, à titre de président du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, le comité qui a rédigé ce projet de loi dans une large mesure, le député de Kingston et les Îles a présenté son rapport au Parlement, il a laissé entendre qu'il y avait un certain nombre de problèmes liés au processus d'examen des nouvelles limites. Dans l'ensemble, je suis d'accord avec lui. Il faut se pencher sur ces problèmes.

Le député de Kingston et les Îles a affirmé que le début du processus posait un problème. Les nouvelles cartes électorales sont souvent rendues publiques comme par magie. La plupart des citoyens ordinaires comprennent pour la première fois qu'on est en train de modifier les limites des circonscriptions, lorsque le journal local publie une nouvelle carte électorale. Les nouvelles limites semblent être un fait accompli. On a l'impression que le travail est terminé. Même si on a demandé à la population de faire connaître son point de vue à ce stade-ci, beaucoup de Canadiens ont le sentiment que c'est tout à fait inutile. La majeure partie du travail est terminée.

En vertu des modifications envisagées et présentées dans ce projet de loi, le processus de consultation débute plus tôt. On va aviser la population avant que les commissions n'entreprennent de modifier les cartes électorales. On tiendra compte du point de

Initiatives ministérielles

vue des gens à ce stade-ci. C'est très important et je suis heureux de voir qu'on le prévoit dans le projet de loi. Les premières étapes du processus de prise de décisions exigent tellement de travail qu'on doit tenir compte du rôle de la population.

De plus, nous savons que les commissions n'ont pas actuellement à justifier leurs décisions au sujet des nouvelles limites. En vertu des nouvelles règles, les commissions devront donner les raisons pour lesquelles elles ont établi la carte électorale de telle ou telle façon, et je suis également tout à fait d'accord là-dessus.

Dans notre cas, en Saskatchewan, la toute dernière commission avait pris la décision anticipée d'attribuer à chacune des deux villes principales, Saskatoon et Regina, quatre sièges au lieu de trois, ce qui a eu un impact sur tous les autres sièges de la province, étant donné qu'il n'y avait pas de sièges supplémentaires pour la Saskatchewan.

La province avait quatorze sièges avant la redistribution, elle en avait quatorze après. La décision de la commission d'attribuer deux sièges supplémentaires aux circonscriptions urbaines signifiait essentiellement la disparition de deux sièges pour les régions rurales. La décision a été prise sans que le public ait été consulté et la commission n'a pas eu par la suite à expliquer pourquoi elle avait estimé nécessaire d'attribuer un plus grand nombre de sièges aux deux circonscriptions urbaines et un plus petit nombre de sièges aux régions rurales.

J'aimerais faire un petit aparté et vous parler un peu de l'histoire de la Saskatchewan que je trouve très intéressante en ce qui concerne la représentation fédérale. Si nous regardons l'histoire, nous notons que lors des premières élections fédérales qui se sont disputées dans la nouvelle province de la Saskatchewan en 1907, il y avait 10 circonscriptions électorales. En 1907, la Saskatchewan avait 10 sièges sur un total de 221 à la Chambre des communes. Le nombre de sièges a fluctué considérablement au fil des ans pour atteindre 21 sièges aux élections de 1924 et de 1933, alors qu'il y avait à la Chambre un total de 245 sièges. Aujourd'hui, la Saskatchewan est représentée à la Chambre des communes par 14 députés sur un total de 295.

Si la Chambre des communes s'agrandit pour atteindre un total de 301 sièges, nous continuerons pendant un certain temps d'avoir 14 sièges mais nous finirons par en perdre et par nous retrouver avec 10 sièges au début du siècle prochain. Après un siècle d'histoire, nous nous retrouverons à la case départ: 10 sièges en 1907, 10 sièges en 2003.

• (1555)

J'ajoute que, selon le directeur des élections du Canada, si jamais le gouvernement réduisait le Parlement, la Saskatchewan perdrait davantage de sièges et n'aurait probablement plus que huit députés pour représenter la totalité de ses citoyens. C'est une raison plus que suffisante pour inciter les habitants de la Saskatchewan à réclamer que nous regardions au-delà de la représentation proportionnelle pour la deuxième Chambre et que